

Aurélie

Bulletin courriel gratuit et irrégulier

NUMERO 8

4 mars 2016

Edito...

L'immigration indienne en **Guyane** a quelque chose de particulier qui la distingue de celles qu'ont connues, à la même époque, les trois autres colonies à sucre françaises de Guadeloupe, Martinique et Réunion : ayant émigré pour travailler la terre agricole (avant tout cannière) de la Guyane, les *engagés* indiens y travaillèrent essentiellement dans les *placers* de la filière aurifère guyanaise alors émergente.

Leurs conditions de vie et de travail y furent si effroyables que, sur le rapport de son consul à Cayenne, Londres mit un terme à l'émigration indienne (anglaise) vers la Guyane (française), qui sera ainsi la *première* des quatre colonies à sucre françaises à expérimenter - dès 1877 - la *fin* de l'immigration indienne.

Ce huitième numéro d'*Aurélie* s'intéresse principalement à l'immigration indienne en Guyane. Il le fait à partir d'une source éditée à Paris, en 1886, qui est une étude d'un médecin de la Marine, J. ORGEAS, (cf : *infra*, in la bibliothèque numérique d'*Aurélie*).

L'auteur croise le phénomène de la colonisation de la Guyane avec celui la diversité des provenances géographiques des migrants qui y furent convoyés, singulièrement pour y être *engagés* sur les habitations mais, dans la réalité, essentiellement dans les *placers*. Et, de ce croisement, il présente ses conclusions au plan des pathologies de ces populations.

Cependant, au-delà de cet aspect strictement médical, il livre également quelques autres données relatives à la réalité, *humaine notamment*, du système du travail immigré en Guyane dans la seconde moitié du XIXème siècle, jusqu'à 1886. Il sous-titre d'ailleurs son ouvrage - 424 pages - "*Etude anthropologique et économique faite à la Guyane française*".

Des européens aux annamites, l'ouvrage s'intéresse en effet à toutes les populations immigrées en Guyane à l'époque de son écriture et, notamment à la composante indienne – alors dite hindoue – en son chapitre 6 dont le résumé par mes soins constitue la matière de ce numéro d'*Aurélie*...

FOCUS SUR L'IMMIGRANT INDIEN DU XIXème SIECLE EN GUYANE
... *Maltraitance singulière et ordinaire du travailleur immigré indien en Guyane dans la seconde moitié du XIXème siècle*

Bonne lecture
Jack Cailachon

Sommaire des numéros précédents...

Liste des 93 convois d'introduction d'indiens en Guadeloupe (1854 à 1889).....	Aurélie N°1
Liste des 27 convois de rapatriement d'indiens de Guadeloupe (1861 à 1906).....	Aurélie N°2
Complément d'information sur le <i>Sigisbert Cezard</i> , 4ème convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 3
Complément d'information sur le <i>Richelieu</i> , 5ème convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 4
Complément d'information sur le <i>Hambourg</i> , 2ème convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 5
L'assimilation des indiens 'renonçants' à partir de 1881.....	Aurélie N° 6
Complément d'information sur l' <i>Epervier</i> , 87 ^{ème} convoi indien arrivé en Guadeloupe.....	Aurélie N° 7

Quelques brefs aspects de l'immigration indienne en Guyane.

De 1842 à 1875, l'Inde *anglaise* a fourni aux colonies transocéaniques 587 650 *coolies* (note n°1) et, de façon plus resserrée, 173 422 travailleurs indiens ont migré vers les colonies anglaises, françaises et hollandaises entre 1869 et 1878, se ventilant comme suit :

<i>Vers les colonies hollandaises</i>	4 257
<i>Vers les colonies françaises</i>	30 995
<i>Vers les colonies anglaises</i>	138 170

Enfin, sur les 5 années 1878 / 1882, ce sont 92 533 travailleurs immigrés hindous (comprendre : indiens) qui sont venus, d'Inde, travailler dans les colonies de l'Europe anciennement terres d'esclavage.

S'agissant particulièrement de la déclinaison guyanaise de ce puissant flux migratoire indien, elle s'amorce avec l'arrivée à Cayenne, en juin 1856, du premier convoi indien parvenu à cette colonie : le *Sigisbert- Cézard*. Les 'péripiéties' de ce voyage inaugural ont fait l'objet du numéro 3 d'*Aurélié*. Dix-neuf convois et 21 ans plus tard, l'immigration indienne en Guyane s'arrêterait avec l'arrivée du 20^{ème} et dernier convoi indien. Débuté *après* les trois autres colonies à sucre de la France (vers la Réunion dès avant l'abolition, vers la Martinique en 1853 et la Guadeloupe en 1854) le flux migratoire indien vers Cayenne s'arrêterait, *avant* tous les autres.

Il s'est trouvé qu'en Guyane, la période de l'arrivée du premier convoi indien a correspondu à celle de la coïncidence du *déclin* de la filière cannière et de l'*émergence* de la filière aurifère, ce qui entraîna le détournement d'une partie considérable du flux migratoire indien des habitations vers les *placers*.

Les conditions effroyables de vie et de travail dans les *placers* se traduisirent rapidement par un taux de mortalité hors normes au sein de cette diaspora indienne immigrée en Guyane et, corollairement, par des représentations diplomatiques à la France de la part du gouvernement britannique puis, finalement, par la suppression par Londres de l'immigration anglo-indienne en Guyane. A titre d'illustration : sur les 474 indiens du convoi du *Leicester* qui furent envoyés sur les *placers* du Mataroni, à l'Approuage en mars 1874, plus de 300 étaient morts au bout d'un an.

Réduite à sa seule dimension statistique, telle que la précise la source consultée,

cette immigration indienne en Guyane (1856 / 1877) – peut ainsi se résumer :

- 20 convois introduits en Guyane.
- 8 472 migrants indiens débarqués de ces 20 convois.
- 674 retours en Inde (chiffre au 1^{er} janvier 1877)
- Auxquels il faut ajouter, **après** 1877 : l'organisation de **convois de rapatriement** en 1883 et 1884 pour un total de 1184 **indiens rapatriés**(au 1^{er} janvier 1885) + l'organisation d'un convoi de **transfert inter-colonial de 184 indiens transférés en Guadeloupe**.
- 4 624 des 8 472 indiens introduits en Guyane y étaient morts au 1^{er} janvier 1885.
- Déduction faite de ces 4 624 morts et des rapatriés d'avant 1877, de ceux de 1883 et 1884 et des transférés vers la Guadeloupe, ne survivaient plus en Guyane, au 1^{er} janvier 1885, que 2 483 indiens **immigrés** auxquels on ajoutera 448 indiens **nés en Guyane**, soit une population **totale** de 2 931 indiens en Guyane à cette date.
- D'après les rapports du consul britannique à Cayenne,
 - En 1875, sur 3 309 engagés indiens en Guyane en 1875, 2 307 étaient employés dans les placers.
 - En 1880, le ratio s'était aggravé : 3 057 pour 4 272 au total.
- D'après les mêmes rapports, le taux de mortalité chez les indiens de Guyane aura été de
 - 12,50 % en 1874
 - 12,15 % en 1875
- Après remontrances diplomatiques du gouvernement britannique, les autorités françaises prirent quelques mesures qui se reflètent dans la chute de la mortalité l'année suivante :
 - 7,50 % en 1876

Cependant, estimant ce taux de mortalité indienne encore bien trop élevé – selon les autorités anglaises : le double de celui des indiens engagés dans la Guyane hollandaise voisine -, Londres supprima l'immigration indienne en Guyane en octobre 1876, tout en autorisant le départ des deux (derniers) convois qui étaient alors en formation pour Cayenne et qui y parviendraient en 1877. Répartis sur ces deux ultimes *coolie ships*, les derniers (1441) immigrants indiens en Guyane débarquèrent à Cayenne, une partie du premier navire en janvier 1877, et l'autre

partie débarquerait du second et dernier navire le mois suivant : ce fut alors la fin effective de l'immigration indienne en Guyane.

Comme les indiens engagés dans les trois autres colonies, ceux de la Guyane l'étaient pour cinq ans mais leur salaire différait selon qu'ils travaillaient aux travaux agricoles d'une habitation ou, au contraire, sur un *placer* : 12 fr 50 par mois pendant tout le temps de leur engagement sur une habitation contre cette même somme, mais seulement les douze premiers mois, puis 17 fr 50 mensuels les quatre années suivantes dans un *placer*.

A côté de ces indiens directement venus d'Inde dans le cadre de l'immigration réglementée et subventionnée, il y avait aussi en Guyane des indiens issus de la 'transportation' (vers le bagne) en provenance des trois autres colonies à sucre françaises : ils avaient été condamnés par les tribunaux de leurs colonies d'engagement respectives à la réclusion ou aux travaux forcés en Guyane. Sans constituer un effectif important, leur nombre de ces bagnards indiens n'était pas non plus totalement négligeable

Parvenu à ce stade de son ouvrage, Orgéas se fait plus précis – sa plume devenant technique, celle du médecin qui utilise désormais le vocabulaire de son métier pour décrire les pathologies des indiens de Guyane.

Le lecteur intéressé par cet aspect pourra accéder en ligne (*cf* : *infra* : sources) à son livre et plus précisément, à partir de la page 237, aux développements spécialement dédiés à ces pathologies, ici résumés à quelques statistiques mises en tableau par mes soins...en conservant les mots de l'époque :

PATHOLOGIES	NOMBRE DE DECES INDIENS
IMPALUDISME	80.....dont : - Accès pernicieux.....62 - Fièvre bilieuse.....1 - Cachexie paludéenne.....17
MALADIES INFECTUEUSES	21.....dont : - Fièvre jaune..... 16 (15 en 1856 / 1 en 1857) - Fièvre typhoïde.....4 (répartis su quatre années) - Variole.....1 (en 1870)
MALADIES CONSTITUTIONNELLES	80.....dont : - Anémie tropicale.....49 - Hydropisie, ascite.....12 - Autres maladies Constitutionnelles (*).....19

	(*) scorbut : 5 / syphilis : 4 / bériberi : 10	
APPAREIL CIRCULATOIRE	4.....dont : - Péricardite.....2 - Affection organique du cœur.....2	
APPAREIL RESPIRATOIRE	88.....dont : - Tuberculose pulmonaire.....47 - Pneumonie : autres maladies (*)...41 (*) pneumonie : 30 / pleuro-pneumonie : 3 / pleurésie : / 4 Congestion pulmonaire : 1 / emphysème pulmonaire : 1 / bronchite capillaire : 2.	
APPAREIL DIGESTIF	88.....dont : - Maladies du tube digestif (*).....82 - Maladies du foie.....4 - Maladies du péritoine.....2 (*) dysenterie : 48 / diarrhée : 28/ gastroentérite : 5/ obstruction intestinale : 1	
APPAREIL GENITO-URINAIRE	16.....dont : Albuminurie, néphrite, mal de Bright.	
APPAREIL D'INNERVATION	17.....dont : - Maladies de l'encéphale et du bulbe.....11(*) - Maladies de la moelle.....1 - Tétanos.....5 (*) hémorragie cérébrale : 2 / apoplexie séreuse : 3 / méningite : 4/ insolation : 1 / tumeur cérébrale : 1.	
APPAREIL LOCOMOTEUR	3.....dont : - Maladie des os et des articulations...3	
AUTO-INFECTION	68.....dont : - Ulcères, infections putides etc.....68	
NEOPLASMES	2.....dont : - Cancer, tumeurs diverses etc.....2	
INTOXICATIONS	2.....dont : - Alcoolisme, saturnisme etc.....2	
TRAUMATISMES	16.....dont : - Traumatismes divers.....9 - Traumatismes chirurgicaux.....7	

J.C

NOTES :

(1) Concernant le mot 'coolie' l'auteur de la source consultée consacre une 'note en bas de page' intégralement reproduite ici : ' le Dictionnaire de l'Académie française (7^{ème} édition, 1878) ne donne pas ce mot. Bescherille écrit : **coulis** (porteur de palanquin dans l'Inde). Le grand dictionnaire de Larousse donne **coolie** , de l'indoustani **culi**, laboureur loué à la journée).

Quelques uns, ajoute-t-il, écrivent **coolis**. Littré donne **coolis** (anglais **coolee**, de l'industani **culi**, turc **culi**, esclave, serviteur). Ce mot a été, évidemment, emprunté par la langue française à la langue anglaise. Or, on ne trouve nulle part, pas plus dans les dictionnaires anglais que dans l'usage courant, l'orthographe **coolee** donnée par Larousse et Littré. Le grand dictionnaire anglais de Webster donne **coolly** dont le pluriel est naturellement **coolies**. *The imperial dictionary of the english language*, de John Ogilvie (London, 1882, quatre volumes in-4°) donne **coolie** or **coolly**; pluriel : **coolies**.

SOURCES et pour aller plus loin sur ce thème...

Notamment...la source documentaire de cet article :

ORGEAS (J) : Etude anthropologique et économique faite à la Guyane française – éditeur O. Doin, Paris 1866 : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54241307/f253.item.r=immigration%20hindoue%20en%20guyane.zoom>

AURELIE La librairie numérique

Le lecteur des livres - vieux de bien plus d'un siècle - qui constituent cette bibliothèque numérique, ne devra pas oublier qu'ils sont, évidemment datés, connotés et référés à une époque révolue, un univers disparu, un monde englouti ; il devra donc faire un indispensable exercice de décentrage culturel pour se préserver de tout risque d'anachronisme de jugement. Dès lors, au-delà de tout ce qu'il expurgera de lui-même car obsolète ou inacceptable à notre époque – et qui est considérable : un style suranné, mais surtout tous les préjugés et poncifs idéologiques, racistes et scientifiques occidentaux du XIXème siècle – restera l'essentiel...L'essentiel, documentaire et factuel, pour l'esprit curieux de ce que pouvait être la société indienne particulière d'où arrivèrent les indiens qui émigrèrent vers la Guadeloupe entre 1854 et 1889 et, plus généralement, vers les autres colonies 'à sucre' de la France après l'abolition de l'esclavage. – J.C.

Entre, avec ce numéro, dans la bibliothèque numérique d'Aurélié...

J. Orgeas : ' Etude anthropologique et économique faite à la Guyane française' – Editeur O.Doin, Paris 1866

ORGEAS. J : ' Etude anthropologique et économique faite à la Guyane française' – Editeur O.Doin, Paris 1866

L'auteur – médecin de la marine - qui a séjourné professionnellement deux années en Guyane, a été immédiatement confronté à l'important cosmopolitisme d'une société guyanaise, somme toute peu nombreuse, sur un immense territoire tropical réunissant plusieurs diasporas issues d'Asie, d'Afrique, d'Europe, certes arrivées en Guyane à diverses époques et en diverses circonstances mais se rattachant toutes, d'une façon ou d'une autre, à un pan de l'histoire coloniale, esclavagiste et post-esclavagiste de cette colonie, en partie colonie-bagne à cette époque. En introduction de son livre, Orgeas précise clairement l'intention de son travail : '*Ces types humains si divers, soumis au même climat qui...mènent à peu près le même genre de vie, réagissent-ils de la même manière et succombent-ils aux mêmes maladies?...C'est le sujet que je me propose d'étudier.*'. Son panel étant composé de la population guyanaise – notamment de sa partie faite de la population carcérale des bagnards *transportés* - telle qu'il la voit dans ces années 1880 de son séjour, il organise logiquement le plan de son ouvrage en chapitres dédiés aux différentes populations qui y ont *immigré* (également celles nées, sur place, de ces immigrants), soit : européens libres...*transportés* européens, nègres et métis libres, *transportés* nègres, arabes, hindous, chinois, annamites. Eclairage particulier sur les immigrations et les populations immigrées en Guyane, ce travail – inévitablement daté et

connoté de tous les poncifs et préjugés européens et, plus largement occidentaux, du XIX^{ème} siècle – doit être lu à notre époque avec toute la distance et le discernement nécessaires au tri entre ce que l'on doit en rejeter et les données, factuelles et objectives, qui enrichissent la connaissance sur l'immigration (notamment indienne) dans la Guyane de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle. L'ouvrage de **J. ORGEAS** est accessible en ligne :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54241307/f253.item.r=immigration%20hindoue%20en%20guyane.zoom>

...Et dans les numéros précédents

(et le présent numéro, pour rappel)

C

CHAROLAIS (Louis de) : Deux années sur la côte de Coromandel – édité à Paris en 1877.

L'auteur entend se démarquer de tout ce qui, en Occident et à son époque, s'écrivait sur l'Inde car, explique-t-on dans la préface, ces nombreux livres s'intéressaient avant tout à l'Inde anglaise. Louis de Charolais s'intéressera donc à l'Inde française organisée autour de Pondichéry qu'il observera de 1852 à 1854, année de l'arrivée de l'*Aurélié* en Guadeloupe. Ce livre de 342 pages est un peu le récit d'un voyageur au long cours – deux années – qui décrit sommairement ce qu'il voit, sous des titres de chapitres explicites : Pondichéry...La vie dans l'Inde...Un mariage indien...La législation de Manou...L'émigration...etc...Les 55 chapitres du livre sont, certes, d'intérêt très inégal pour le lecteur axé sur la seule thématique de l'émigration indienne vers la Guadeloupe et les autres colonies françaises de l'époque, mais il ne lira pas sans profit cet ouvrage accessible en ligne à partir du lien :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5838290b/f8.image.r=guadeloupe%20pondichery%20emigration%20immigration%20indienne%20navire%20convoi%20britannique%20anglais>

M

MORENAS (Joseph-Elzéar) : Des castes de l'Inde, ou lettres sur les Hindous – édité à Paris en 1822. Morenas – qui signe simplement son livre : *Joseph, ancien corsaire* – s'inscrit clairement dans une écriture polémique, de règlement de comptes avec ceux de son époque qui écrivent sur l'Inde sans jamais avoir y mis les pieds...du moins l'insinue-t-il. Lui, à l'inverse, dit en parler d'expérience ; ce qu'il fait avec un louable souci de défendre cette terre regardée avec grande condescendance, suggère-t-il, par les auteurs qu'il fustige. Une fois dépassés ces aspects polémiques d'un autre temps, il reste au lecteur d'aujourd'hui (et de tous les 'aujourd'hui' à venir) quelques indications intéressantes, à prendre évidemment avec prudence, très singulièrement sur les castes. Le livre de Morénas est accessible en ligne à partir du lien :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5818581v.r=noms%20hindous>

O

ORGEAS. J : 'Etude anthropologique et économique faite à la Guyane française' – Editeur O.Doin, Paris 1866

L'auteur – médecin de la marine - qui a séjourné professionnellement deux années en Guyane, a été immédiatement confronté à l'important cosmopolitisme d'une société guyanaise, somme toute peu nombreuse, sur un immense territoire tropical réunissant plusieurs diasporas issues d'Asie, d'Afrique, d'Europe, certes arrivées en Guyane à diverses époques et en diverses circonstances mais se rattachant toutes, d'une façon ou d'une autre, à un pan de l'histoire coloniale, esclavagiste et post-esclavagiste de cette colonie, en partie colonie-bagne à cette époque. En introduction de son livre, Orgeas précise clairement l'intention de son travail : '*Ces types humains si divers, soumis au même climat qui...mènent à peu près le même genre de vie, réagissent-ils de la même manière et succombent-ils aux mêmes maladies ?...C'est le sujet que je me propose d'étudier.*'. Son panel étant composé de la population guyanaise – notamment de sa partie faite de la population carcérale des bagnards transportés - telle qu'il la voit dans ces années 1880 de son séjour, il organise logiquement le plan de son ouvrage en chapitres dédiés aux différentes populations qui y ont immigré (également celles nées, sur place, de ces immigrés), soit : européens libres...transportés européens, nègres et métis libres, transportés nègres, arabes, hindous, chinois, annamites. Eclairage particulier sur les immigrations et les populations immigrées en Guyane, ce travail – inévitablement daté et connoté de tous les poncifs et préjugés européens et, plus largement occidentaux, du XIX^{ème} siècle – doit être lu à notre époque avec toute la distance et le discernement nécessaires au tri entre ce que l'on doit en rejeter et les données, factuelles et objectives, qui enrichissent la connaissance sur l'immigration (notamment indienne) dans la Guyane de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle.

L'ouvrage de **J. ORGEAS** est accessible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54241307/f253.item.r=immigration%20hindoue%20en%20guyane.zoom>

S

SCHOELCHER (Victor) : Nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe – édité à Paris en 1885. La question de la maltraitance des immigrants indiens dans les colonies françaises émerge très vite, peu après l'arrivée des premiers convois : soit dès le début des années 1850 dans l'espace antillo-guyanais, encore plus tôt dans l'océan indien. Elle sera récurrente tout le temps que durera l'immigration indienne réglementée, singulièrement après la convention franco-britannique du 1^{er} juillet 1861 lorsque l'Inde anglaise et Londres se feront toujours plus attentifs au sort réservé dans ces colonies aux indiens sujets britanniques. La Guadeloupe, comme les trois autres colonies françaises destinataires de convois indiens, est donc observée par Londres, concrètement par son consul en poste dans la colonie et qui fait 'remonter' des rapports fournissant un appui à l'action diplomatique de la Grande-Bretagne en direction de la France. Sur ce terrain, l'arme de Londres est 'l'épée de Damoclès' de la suspension et/ou de la suppression de l'émigration de bras indo-anglais vers le secteur agricole des colonies à sucre françaises que la convention de 1861 fait planer sur la France en cas de mauvais traitements de ces émigrés. Or, les rapports des consuls britanniques sur ces questions vont de très moyens à franchement mauvais selon la colonie, et les autorités coloniales françaises sont de plus en plus conscientes du risque de la fin de la main d'œuvre immigrée indienne. C'est dans un tel contexte que le conseil général de la Guadeloupe est appelé à délibérer en 1885 sur le projet d'une *nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe* dont le conseiller général rapporteur (de la commission d'immigration) sera le **docteur Isaac**. Ce sera aussi l'occasion d'une joute avec **Victor Schoelcher** : en effet, là où, selon Schoelcher, le rapport de la commission aurait dû s'en tenir strictement à l'*unique* question de l'amélioration de la protection de l'indien considéré dans

sa seule dimension de *travailleur immigré* en Guadeloupe, le rapport Isaac l'envisage aussi - voire *davantage* à lire Schoelcher - dans sa dimension de *résident étranger* en Guadeloupe...à surveiller particulièrement. Schoelcher déroulera son argumentaire contre Isaac sur la quarantaine de pages de sa brochure «*Nouvelle réglementation de l'immigration à la Guadeloupe*» accessible en ligne :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5612941c/f12.image.r=antilles%20immigration%20indienne%20immigrants%20indiens>

T

TOUSSAINT (Victor Armand) : *'Code-Manuel des armateurs et des capitaines de la marine marchande, ou résumé de leurs droits et devoirs à terre et en cours de voyage' édité au Havre en 1861.* Le titre de ce 'code-manuel' à dominante juridique, édité l'année de l'ouverture de l'Inde anglaise aux recrutements pour les colonies à sucre françaises, est suffisamment explicite pour dispenser de longs commentaires. L'intérêt de ce gros livre (794 pages) au regard du thème de l'émigration indienne vers ces colonies tient essentiellement aux...*quatre* pages (à partir de la page 279) consacrées à l'émigration extra-européenne, *notamment* indienne - vers ces quatre colonies. Sa limite tient à sa date d'édition - 1861 - qui ne permet pas la prise en compte des règles *spécifiques* à la migration indienne telles qu'elles découleraient de la convention franco-britannique du 1^{er} juillet 1861 et qui la régiraient jusqu'en 1889, s'agissant de la Guadeloupe. C'est donc la première, et plus courte période, de 1854 à 1861/1862, de l'émigration indienne vers la Guadeloupe qui est concernée par ce 'code - manuel' de 1861. Ce ne sont tout de même pas moins de 7 800 indiens qui furent introduits en Guadeloupe par les 19 premiers convois *indiens*, entre décembre 1854 et décembre 1861 sans oublier les quelques 6600 *africains* introduits sur la période. Le cadre juridique de cette émigration *étrangère* (et non exclusivement *indienne* jusqu'à 1861/1862) avait été posé sur deux fondations principales : les décrets des 13 février et 27 mars 1852 que l'ouvrage de **Victor Toussaint** présente de façon simple dans l'optique qui est la sienne : fournir un outil simple et pratique aux professionnels de la marine marchande de son temps...et, à son lecteur de notre époque, un résumé des règles de convoyage des travailleurs extra-européens *engagés* dans les colonies à sucre de la France. Avec ce document, l'on connaît de façon synthétique mais *précise* les règles prévues pour la 'viabilité' des convois étrangers - notamment indiens - à bord de ces 19 premiers navires ; il ne peut évidemment pas en dire davantage, et notamment pas jusqu'à quel point elles étaient correctement appliquées 'dans la réalité'. L'ouvrage de **Victor Toussaint** est accessible en ligne : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6473190s/f302.item.r=convois%20%C3%A9m.zoom>

V

VINSON (Auguste) : *de l'immigration indienne - édité à Saint-Denis (de la Réunion) en 1860.* Lorsqu'Auguste Vinson édite cet opuscule (plus qu'un livre) d'une vingtaine de pages, il y a plusieurs années déjà que ce 'médecin des immigrants' - comme il se présente - est en poste à la Réunion et, au-delà des limites de cette activité professionnelle, il élargit sa réflexion à la problématique de l'immigration dans cette colonie. Il le fait, certes, à travers le prisme des préjugés de l'*establishment* colonial réunionnais de son époque, mais avec un 'esprit libre' ; du moins l'écrit-il dès le premier paragraphe. Concentré sur les colonies de l'océan indien, Vinson ne traite pas de l'immigration indienne dans les trois colonies françaises de l'espace caraïbe, sinon de façon incidente...et pourtant sa petite vingtaine de pages l'éclaire quand même un peu : parce que l'expérience de cette immigration dans l'océan indien en est l'une des sources d'inspiration, car ayant commencé 'avant' : à partir de 1834 à l'île Maurice (colonie britannique de 1814 à 1968) puis s'étant poursuivie, toujours dans l'océan indien, mais cette fois sur la colonie française de la Réunion à partir de 1838 (6 ans avant l'abolition française de l'esclavage, soit en 1842, il y avait déjà plusieurs centaines d'indiens sur l'île). C'est dire que lorsque l'immigration indienne débute dans le sous-ensemble colonial français des Antilles avec l'arrivée de l'*Aurélié*, (en mai 1853 en Martinique ; en décembre 1854 en Guadeloupe), Maurice et la Réunion ont déjà une expérience ancienne en la matière. C'est cette expérience que relate sommairement la brochure de Vinson avant de la relier à celle, plus tardive, en mer caraïbe, lorsqu'il écrit : *'Mais un jour, un ordre ministériel vint ralentir notre courant d'immigration indienne pour le diriger bientôt sur les Antilles moins favorisées que nous* ». Le livre d'Auguste Vinson put être lu à partir du lien :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k57592380.r=antilles%20immigration%20indienne%20immigrants%20indiens>

Aurélié

Bulletin courriel gratuit et irrégulier réalisé par Jack Caillachon

Dépôt légal : à parution.

Reproduction autorisée avec mention de la source et rediffusion souhaitée à partir de

transférer